



RAPPORT ANNUEL 2008-2009



***Eux aussi méritent le respect***

## Table des matières

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE .....	ii
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	1
ANIMA-QUÉBEC CONCRÉTISE SA MISSION.....	2
UNE IMAGE VAUT MILLE MOTS .....	7
ANIMA-QUÉBEC : UNE VOIX QUI AGIT.....	8
RAPPORT SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DES COMITÉS.....	11
ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVE .....	13

## **MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE**

Le mois de mars 2009 correspondait à la fin d'une quatrième année d'inspection des lieux de garde de chiens et de chats du Québec. Une autre année de perfectionnement pour notre organisme nous a permis d'acquérir une expertise hors du commun en ce qui concerne la gestion du processus d'inspection et la préparation des dossiers d'infraction.

Cette année encore, nous présentons un bilan d'inspection plus important que les précédents, ce qui prouve qu'ANIMA-Québec continue de croître avec le temps. L'évolution du travail de notre personnel va de pair avec celle des conditions de nos animaux de compagnie, raison pour laquelle nous appliquons rigoureusement notre mandat. Cette année encore, c'est mission accomplie!

Je dois souligner que le nombre croissant d'inspections coïncide avec l'arrivée d'une nouvelle inspectrice chez ANIMA-Québec. Les efforts de toute l'équipe d'inspection ont conduit à deux saisies et deux sauvetages au cours des douze derniers mois seulement. Je veux encore une fois mentionner le merveilleux travail de celle qui supervise et coordonne l'ensemble des activités d'inspection, soit notre inspectrice en chef, Dre Suzanne Lecomte.

Nous sommes à l'aube d'une nouvelle étape où notre organisme doit passer à un autre niveau afin de le positionner en tant que leader de la sécurité et du bien-être animal. La croissance constante du nombre d'inspections et l'évolution d'ANIMA-Québec créent de nouveaux besoins que nous devons combler. Concernant nos projets à venir, nous espérons premièrement être en mesure de trouver un endroit auquel un espace sera réservé pour accueillir les animaux saisis et sauvés par ANIMA-Québec. Il est de notre devoir d'assurer la sécurité des animaux dont nous prenons la garde et transporter ces derniers dans des refuges qui abritent d'autres animaux comporte des risques trop importants en raison des situations sanitaires.

Également, comme je le disais l'an dernier, nous considérons que la collaboration de tous les partenaires du milieu est essentielle et c'est pourquoi nous voulons simplifier notre contrat d'entente de services pour les inspections. Le contrat actuel est très complexe et ne favorise pas une participation accrue de la part des organismes qui pourraient collaborer. Nous voulons créer des conditions favorables à l'entraide et à l'atteinte de notre but commun.

Aussi, une possible révision quant à la politique de confidentialité pourrait mener à la création d'un nouveau poste de responsables des communications. Les besoins liés à ce champ pourraient largement s'approfondir et nous aurons besoin d'une personne spécialement formée pour développer nos relations publiques, nos stratégies médias, notre mission éducative et pour appliquer de nouvelles façons de faire dans le cadre d'une politique de transparence.

Par-dessus tout, je souhaite que tous les intervenants puissent s'unir pour faire avancer la cause du bien-être animal. Le Groupe de travail sur le bien-être des animaux de compagnie au Québec est une belle initiative qui doit se perpétuer de quelque manière. Ce qui importe, c'est que chacun offre son expertise aux autres pour améliorer le sort de nos animaux. La collaboration est la clé du succès et ANIMA-Québec continuera d'encourager et de favoriser le travail d'équipe afin de ne pas faire d'efforts en vain. Il faut multiplier les rassemblements d'experts pour se pencher sur toutes les problématiques pointues et intégrer des solutions qui tiennent compte de l'ensemble de la situation. Pour ce faire, j'ai la ferme conviction que nous devons tous nous unir les uns aux autres. Une union dans une même direction est une solution gagnante.

En terminant, je remercie encore une fois notre commanditaire principal, le CDMV, pour son apport important à l'essor d'ANIMA-Québec. La réussite de notre mission ne pourrait s'effectuer sans nos autres nombreux collaborateurs, donc merci mille fois à vous tous. Je tiens aussi à saluer la collaboration de tous les citoyens qui gardent les yeux ouverts partout en province et qui nous permettent de mettre nos efforts aux bons endroits. Cela prouve encore une fois que la collaboration est essentielle à la réussite.

Docteure Denise Tousignant, m.v.  
Présidente

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

---

Docteure Denise Tousignant, m.v. Présidente	Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ)
Vice-président	À déterminer
Docteure Sylvie Blain, m.v. Trésorière	Académie de médecine vétérinaire du Québec (AMVQ)
Monsieur Louis McCann Secrétaire	Conseil consultatif mixte de l'industrie des animaux de compagnie (PIJAC-Canada)
Docteure Judith Lafrance Administratrice	Pratique privée et consultante en bien-être animal
Docteur Gaston Mainguy, m.v. Administrateur	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
Monsieur Charles Marchand Administrateur	Avocat
Monsieur Serge Marquis Administrateur	Société protectrice des animaux de la Mauricie
Madame Chantal Viger Administratrice	Société protectrice des animaux de l'Estrie
Vacant Administrateur	Société protectrice des animaux de Québec

---

---

Le mandat confié à ANIMA-Québec se réalise grâce à la participation des membres du conseil d'administration. Leur implication et l'appui du MAPAQ contribuent à la poursuite de la mission et des activités d'ANIMA-Québec.

## ANIMA-QUÉBEC CONCRÉTISE SA MISSION

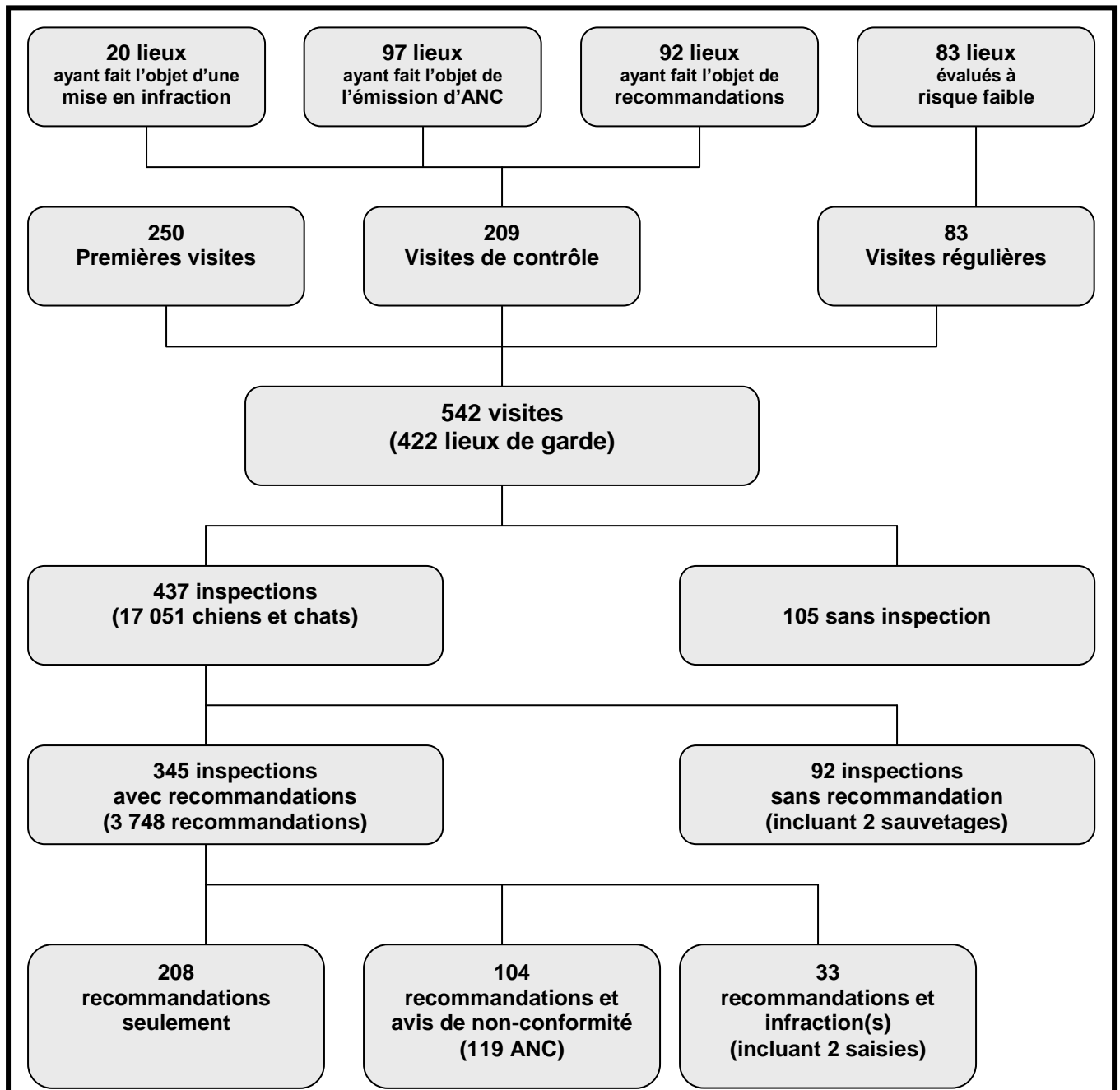
Entre le 1<sup>er</sup> avril 2008 et le 31 mars 2009, les inspecteurs désignés pour appliquer la législation provinciale relative au bien-être et à la sécurité des animaux ont réalisé **542** visites dans **422** lieux de garde répartis comme suit :

Régions administratives		Types d'activités	
Capitale-Nationale	69	Élevages	209
Lanaudière & Laurentides	68	Boutiques d'animaux	61
Chaudière-Appalaches	65	Particuliers	47
Montréal	58	Refuges	46
Saguenay - Lac-St-Jean	29	Chiens de traîneau	36
Centre du Québec	27	Services	23
Montréal & Laval	25		
Mauricie	23		
Bas-St-Laurent & Gaspésie	18		
Estrie	16		
Abitibi-Témiscamingue	13		
Outaouais	11		

Le schéma de la page suivante résume le travail d'inspection accompli au cours de la dernière année. L'itinéraire d'inspection comprend trois types de visites : les premières visites, les visites de contrôle permettant de vérifier si les recommandations transmises suite à la précédente inspection ont été suivies et les visites régulières dans les lieux évalués à risque faible à la visite antérieure. Basé sur le risque perçu, cet itinéraire dépend également des plaintes reçues. Ainsi, **177** (70,8%) des **250** premières visites effectuées faisaient suite à des plaintes.

Toutes les visites étant réalisées sans préavis, certaines d'entre elles ne permettent pas une inspection immédiate, le responsable des lieux étant absent. L'inspecteur laisse alors sur place une notification de son passage accompagnée d'un extrait de la Loi puis une nouvelle visite est planifiée.

En 2008-2009, **437** (80,6%) des **542** visites ont donné lieu à une inspection et permis d'évaluer les conditions de garde de **17 051** chiens et chats. Dans **92** (21%) de ces **437** inspections, aucun élément compromettant le bien-être et la sécurité des animaux n'a été observé, soit parce que les pratiques étaient adéquates, soit parce que l'exploitation avait cessé ses activités.



**TRAVAIL D'INSPECTION ACCOMPLI PAR ANIMA-QUÉBEC  
ENTRE LE 1<sup>er</sup> AVRIL 2008 ET LE 31 MARS 2009**

Dans tous les autres cas, soit **345 (79%)** des **437** inspections, les inspecteurs ont décelé un ou plusieurs éléments susceptibles d'affecter la sécurité ou le bien-être des chiens ou des chats. Ces observations ont fait l'objet d'un rapport d'inspection transmis au responsable des lieux avec une liste de recommandations visant le mieux-être des animaux sous sa garde. C'est ainsi qu'au cours de l'année, **3 748** recommandations ont été acheminées aux personnes concernées. Ces recommandations touchent notamment les éléments suivants :

- Abreuvement et alimentation
- Aires d'exercice et exercice
- Bâtiments et terrains
- Cages, enclos et niches
- Colliers et chaînes d'attache
- Contrôle de la vermine
- Densité animale
- Éclairage et ventilation
- Équipements et produits utilisés
- Prévention des maladies
- Protocoles d'euthanasie
- Soins de santé et d'hygiène
- Tenue de dossiers et de registres
- Transport

Parmi les manquements constatés, certains s'avèrent en contravention de la Loi. Devant de telles situations, l'inspecteur peut émettre un avis de non-conformité (ANC) s'il juge que le responsable des animaux sera en mesure d'apporter les correctifs nécessaires dans un court délai. C'est ainsi que **104 (30,1%)** des **345** inspections ayant conduit à des recommandations ont également fait l'objet de l'émission d'un ou de plusieurs avis de non-conformité. Un total de **119** ANC a été émis au cours de l'année, imposant des correctifs à apporter dans un délai prescrit.

Certains propriétaires et gardiens prennent en considération les recommandations reçues et les correctifs exigés et instaurent les changements appropriés. En plus des améliorations locatives qu'ils constatent au moment des visites de contrôle, les inspecteurs observent une diminution du ratio « nombre d'animaux par personne ». Chez plusieurs exploitants, cette diminution est consécutive à la réduction du nombre de chiens et/ou de chats alors que, chez d'autres, le nombre de personnes prenant soin des animaux est augmenté.

D'ailleurs, quelques indicateurs de ces changements positifs se trouvent dans la comparaison des données actuelles à celles publiées à la même époque il y a un an. En effet, en 2007-2008, en 423 inspections, ANIMA-Québec avait dénombré 18 515 chiens et chats, soit une moyenne de 44 bêtes par lieu inspecté. Au cours de la dernière année, ce sont les conditions de garde de 17 051 chiens et chats que les inspecteurs ont évaluées au cours des 437 inspections effectuées, soit une moyenne de 39 bêtes par endroit. Également, alors que 324 inspections avaient conduit à la transmission de 4 026 recommandations l'année dernière, ce sont plutôt 3 748 recommandations qui ont émané des 345 inspections de 2008-2009, réduisant le nombre moyen de recommandations de 12,4 à 10,9. Quoiqu'encourageantes, ces diminutions ne rencontrent pas l'ambition ultime d'ANIMA-Québec que l'ensemble des propriétaires et gardiens assurent en tout temps le bien-être et la sécurité des animaux sous leur garde.

Force est de constater que des individus demeurent réfractaires aux changements imposés par la mise en vigueur de la section IV.1.1 de la *Loi sur la protection sanitaire des animaux* (L.R.Q., c. P-42). Devant ces cas, les inspecteurs n'ont d'autres choix que de soumettre un rapport d'infraction au ministère de la Justice. Entre le 1<sup>er</sup> avril 2008 et le 31 mars 2009, 33 rapports d'infraction ont été rédigés.

Rappelons que c'est au Bureau des infractions et amendes (BIA) du ministère de la Justice qu'appartient la décision d'intenter ou non des poursuites. À ce jour, la totalité des rapports d'infractions présentés par ANIMA-Québec au BIA ont conduit à des poursuites pénales par l'émission de constats d'infractions. Mis en infraction, tout défendeur a le choix entre enregistrer un plaidoyer de culpabilité ou se déclarer non coupable de l'infraction qui lui est signifiée. Lorsqu'un plaidoyer de non-culpabilité est enregistré ou si le défendeur fait défaut d'enregistrer un plaidoyer, une comparution devant la cour est prévue.

Les inspecteurs d'ANIMA-Québec ont été assignés à témoigner à neuf reprises entre le 1<sup>er</sup> avril 2008 et le 31 mars 2009. L'une des comparutions a été annulée, le défendeur ayant plaidé coupable peu de temps avant le procès, et quatre autres procès ont été reportés après demande motivée des défendeurs. Deux procès se sont soldés par un verdict de culpabilité, le juge ayant considéré que les faits présentés par les inspecteurs établissaient la preuve des infractions reprochées. Quant aux deux autres comparutions, elles visaient de statuer sur le sort de 8 chiens et 16 chats saisis par ANIMA-Québec en mai 2008. Les chiens ont été remis à ANIMA-Québec. Quant aux chats, ils auraient pu être récupérés par leur propriétaire sous certaines conditions fixées par le tribunal. Le propriétaire n'ayant pu respecter ces conditions, les chats ont été mis en adoption.

Une autre saisie a été réalisée en octobre 2008. Le propriétaire des 89 chiens saisis ayant cédé ses animaux à ANIMA-Québec, leur mise en adoption a pu débuter dès qu'ils eurent reçu les soins de santé requis par leur état. Finalement, lors de deux sauvetages effectués en septembre et novembre 2008, ANIMA-Québec, en collaboration avec divers organismes voués à la protection des animaux, a pris en charge 96 autres chiens.

Au cours de l'année 2008-2009, dix autres dossiers d'infraction ont connu leur dénouement. Dans tous ces cas, les défendeurs ont été déclarés coupables, soit parce qu'ils ont enregistré un plaidoyer de culpabilité (dans 7 cas sur 10), soit parce qu'ils ont été reconnus coupables (dans 3 cas sur 10) lors de procès tenus sans que le témoignage des inspecteurs n'ait été nécessaire.

Le tableau ci-dessous présente le bilan des activités d'inspection réalisées par ANIMA-Québec.

	Cumul au 31/03/08	Du 01/04/08 au 31/03/09	Cumul au 31/03/09
Lieux de garde, de vente ou d'élevage répertoriés	864	248	1112
Lieux répertoriés ayant fait l'objet de plainte(s)	614	228	842
Nombre total de plaintes enregistrées	1117	413	1530
Visites d'inspection effectuées	1043	542	1585
Lieux visités <sup>(1)</sup>	666	422	916
Pourcentage des lieux répertoriés ayant été visités	77,1%	---	82,4%
Avis de non-conformité émis	459	119	578
Rapports d'infractions rédigés	38	33	71
Saisies et sauvetages réalisés	5	4	9

<sup>(1)</sup> Le cumul du nombre de lieux visités s'obtient en additionnant, au cumul précédent, le nombre de lieux visités pour la première fois (ici 250).

Il n'est pas surprenant de constater qu'au cours de l'année 2008-2009, les inspecteurs aient réalisé un nombre sensiblement équivalent de visites (542) qu'ils en avaient effectuées en 2007-2008 (506) puisque les ressources financières d'ANIMA-Québec sont demeurées stables. En fin d'année, conscient que ces ressources n'étaient pas suffisantes pour enrayer les problèmes observés par les inspecteurs, l'organisme a réalisé les démarches visant à augmenter les effectifs en inspection. Souhaitons que ces efforts se trouvent récompensés.

Un autre espoir important réside dans le développement d'une jurisprudence relative à la législation appliquée par ANIMA-Québec. Tel que relaté ci-dessus, un total de 71 rapports d'infraction ont été rédigés. À ce jour, 100% des dossiers qui ont été analysés par le Bureau des infractions et amendes ont conduit à l'émission de constats d'infraction. Vu le temps nécessaire aux procédures pénales, seulement 24 dossiers étaient conclus au 31 mars 2009. 100% de ces dossiers se sont soldés par des plaidoyers, déclarations ou verdicts de culpabilité.

Toutefois, peu de contrevenants ont présenté une défense devant les tribunaux et, hormis le texte étoffé relatif à une requête en disposition d'animaux saisis, les procureurs ne disposent pas d'une jurisprudence qui pourrait faciliter les poursuites ayant trait au bien-être et à la sécurité des animaux. À l'instar de chacune des interventions d'ANIMA-Québec, cette jurisprudence contribuera à l'amélioration des conditions de garde des chiens et des chats sur tout le territoire québécois.

# UNE IMAGE VAUT MILLE MOTS

## EXEMPLES D'INFRACTION\*

Propreté



Habitat



Soins de santé



Installations et propreté



Accès à de l'eau



Propreté



\*Pour plus d'informations, voir les tableaux de condamnation dans le site Internet : [www.animaquebec.com](http://www.animaquebec.com)

## **ANIMA-QUÉBEC : UNE VOIX QUI AGIT**

Les membres du conseil d'administration et le personnel sont particulièrement fiers des réalisations accomplies en 2008-2009 :

- ❖ Sixième saisie (8 chiens et 14 chats) effectuée en mai 2008 à Saint-Majorique-de-Grantham. Jugement de la requête en disposition pour les chiens rendu le 23 juin 2008 et le 22 août 2008 pour les chats. Pour les détails, consulter le troisième tableau des condamnations dans le site Internet. Communiqué de presse émis le 30 septembre 2008 annonçant la mise en adoption de 11 chats. Travail en partenariat avec le Berger Blanc et Protection des Animaux de Québec (P.A.Q.) pour l'hébergement.
- ❖ Septième saisie de type sauvetage (48 chiens) effectuée en septembre 2008 à Disraëli suite au décès de la propriétaire. Entente avec un membre de la famille qui a cédé les animaux à ANIMA-Québec. Communiqué de presse émis le 16 septembre annonçant la mise en adoption de plusieurs chiens. Travail en partenariat avec la SPA de l'Estrie, d'Arthabaska, de Beauce-Etchemin, de Drummond, de Thetford-Mines et de la SPCA de Laurentides-Labelle pour l'embarquement, le transport, l'hébergement et la mise en adoption.
- ❖ Huitième saisie (89 chiens) effectuée en octobre dans la région du Centre-du-Québec. Le propriétaire ayant cédé volontairement ses animaux, un communiqué de presse est émis le 13 novembre 2008 annonçant la mise en adoption de 43 chiens adultes et de 38 chiots (plus huit chiots nés pendant la garde). Travail en partenariat avec la SPA de l'Estrie pour l'embarquement et le transport. Après avoir pris soin de la santé et du bien-être de ces chiens, le personnel d'ANIMA-Québec a fait appel au réseau SPA et à P.A.Q. pour la mise en adoption. Merci à la SPA d'Arthabaska, de Drummond, de la Mauricie, de Thetford-Mines et à P.A.Q. pour leur promptitude à répondre à la demande.
- ❖ Neuvième saisie de type sauvetage (48 chiens) effectuée en novembre 2008 en Montérégie. Le propriétaire ayant cédé volontairement ses animaux, ceux-ci ont été placés en adoption par le biais de nos partenaires. Merci aux Centres d'adoption des animaux du Québec (CAACQ), la SPA d'Arthabaska et la SPCA de Laurentides-Labelle.
- ❖ Communiqué de presse en novembre 2008 annonçant huit condamnations et inscription dans le site Internet du troisième tableau des condamnations et des saisies.
- ❖ Embauche de nouveau personnel : une inspectrice.
- ❖ Participation de 39 cliniques vétérinaires au programme « Bien-être à croquer » pour une contribution totale de 21 759.90 \$.

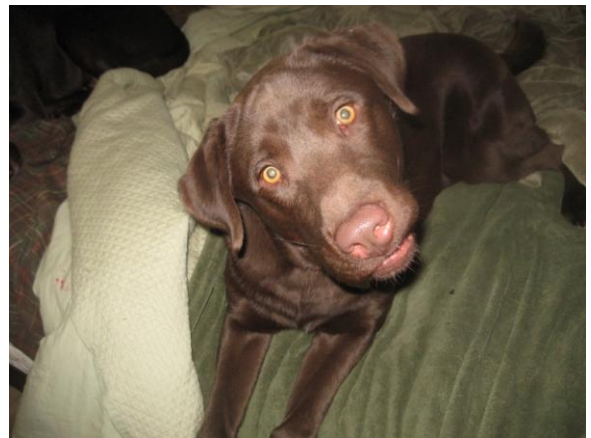
- ❖ Prix Damas-Généreux, Grand prix de l'Académie de médecine vétérinaire existant depuis 20 ans et remis à un vétérinaire des petits animaux, a été décerné au Dre Denise Tousignant pour l'ensemble de sa carrière.
- ❖ Journée ANIMA-Québec : partenariat avec les compagnies Mondou, Nutrience et Petland lors de cette journée qui a eu lieu le 8 octobre lors de la Semaine de la vie animale. Merci à ces donateurs corporatifs pour leur contribution qui s'élève à 10 780 \$.
- ❖ Participation aux congrès des organisations suivantes: Académie de médecine vétérinaire du Québec (AMVQ) et Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ).
- ❖ Chroniques dans le magazine « le Rapporteur » (AMVQ).
- ❖ Parutions d'articles dans le magazine « Le Vétérinarius » (OMVQ).
- ❖ Article dans « La Gazette animale »
- ❖ Présence au salon ExpoZoo grâce à l'appui de PIJAC.

QUELQUES ANIMAUX SAUVÉS PAR ANIMA-Québec

Avant



Après



# RAPPORT SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DES COMITÉS

## COMITÉ INSPECTION

### Composition

Dr Gaston Mainguy, m.v., responsable du comité  
Dre Nathalie Hébert, m.v.  
Dre Julie Lamontage, m.v.  
Me Charles Marchand

Le comité Inspection a un mandat de surveillance générale des activités d'inspection. Par son rôle de conseil et de soutien auprès de l'inspectrice en chef, il favorise l'amélioration continue des pratiques d'inspection.

Le comité se penche aussi sur les dossiers problématiques soumis à son attention, incluant ceux qui font l'objet de poursuites judiciaires.

## COMITÉ ÉDUCATION

### Composition

Dre Sylvie Blain, m.v., responsable du comité  
Personnes invitées selon les besoins

Le comité Éducation a travaillé, en collaboration avec l'Académie de Médecine Vétérinaire du Québec, à la rédaction du Guide des pratiques généralement reconnues - Espèce féline.

## COMITÉ STRATÉGIES AU FINANCEMENT

### Composition

Monsieur Louis McCann, directeur général PIJAC Canada, responsable du comité  
Dre Sylvie Blain, m.v.  
Monsieur Pierre McCann, réseau des affaires

Ce comité, en collaboration avec la directrice générale, a amorcé une réflexion quant à diverses activités de financement et à la réalisation d'activités de promotion.

Au cours de la dernière année, les principales réalisations du Comité Stratégies au financement ont été :

- Le choix et le développement de nouvelles activités qui vont contribuer au soutien financier et à la visibilité de l'organisation
- La participation des membres du conseil d'administration et du personnel à la sixième édition du Tournoi de Golf CDMV-ANIMA Québec
- La recherche afin de cibler les Fondations œuvrant dans le domaine animal auprès desquelles un dossier de sollicitation a été présenté : Fondation de la protection des animaux du Québec et Fondation Hagen.
- L'ajout de donateurs corporatifs : Mondou, Nutrience et Petland
- La présentation de la Journée ANIMA-Québec

Enfin, deux comités ad-hoc ont été créés cette année. Me Charles Marchand, M. Serge Marquis et la directrice générale ont travaillé à la création du guide de gestion qui a été adopté en septembre 2008. L'autre comité concerne l'aménagement du lieu d'hébergement. Depuis novembre 2008, Mme Judith Lafrance, Mme Blain, M. Marquis et un représentant de la direction générale mettent en commun leur expertise afin d'évaluer les besoins et de présenter un projet d'aménagement d'un lieu d'hébergement pour les animaux saisis ainsi que les coûts associés.

## ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVE

L'année qui vient de s'écouler a été celle de réalisations hors du commun pour le personnel de l'organisation. ANIMA-Québec, grâce à son expérience et son expertise est maintenant rendue à un autre stade de son développement qui présente de nouveaux défis. Pour ce faire et afin de bien répondre aux exigences du mandat octroyé par le MAPAQ, des changements seront apportés et de nouvelles ressources seront attribuées afin de débiter cette importante étape. Ainsi, un vétérinaire sera embauché à titre de directeur général afin de mener à bien l'aménagement d'un lieu d'hébergement pour les animaux saisis. Cet important mandat est devenu un incontournable afin de continuer à réaliser, en collaboration avec les partenaires et les donateurs, l'application de la section IV.1.1 *De la sécurité et du mieux-être* de la *Loi sur la sécurité sanitaire des animaux* et ce, à la grandeur du Québec.

Stratégies d'intervention :

- Augmenter les partenariats avec les organismes qui œuvrent au sein du bien-être animal ainsi que les ententes de services avec les SPA/SPCA
- Aménager un lieu d'hébergement pour les animaux saisis
- Assurer le suivi du règlement sur l'enregistrement obligatoire des propriétaires des lieux visés par l'inspection
- Recruter du nouveau personnel : un responsable des communications et une secrétaire-réceptionniste
- Augmenter le nombre d'inspections
- Porter devant la justice les situations en infraction à la Loi
- Procéder à la signature du renouvellement de l'entente avec le MAPAQ
- Présenter la Journée ANIMA-Québec qui aura lieu le mercredi 7 octobre 2009 dans le cadre de la Semaine de la vie animale
- Publier un Guide des pratiques généralement reconnues - Espèce féline
- Promouvoir notre organisme auprès de diverses clientèles, incluant les donateurs potentiels
- Collaborer avec nos partenaires naturels, les médias et le grand public et créer un sentiment d'appartenance à la cause d'ANIMA-Québec.

En terminant, il serait souhaitable et apprécié que tous ceux qui ont à cœur la sécurité et le bien-être animal travaillent ensemble, soit en complémentarité, soit en partenariat afin d'orienter les énergies de tous dans des actions constructives.